



» Dans un cadre peri-urbain de qualité aux portes de l'Île-de-France, le Parc du Grand Troyes permet aux entreprises de disposer d'un cadre de travail valorisant et épanouissant pour leurs collaborateurs et leurs clients.

UN ESPACE DE VIE ET DE SERVICES

Le mail central, baptisé Mail de l'Europe, constitue l'axe névralgique de l'espace de vie du Parc. Plusieurs arrêts de bus, dont un terminus baptisé « Parc du Grand Troyes », y sont installés. Ils relient le centre-ville de Troyes en moins de 20 minutes.

Un aménagement cyclable est à l'étude et permettra également de relier le Parc depuis la cité tricasse. Une passerelle, traversant un canal, constitue le trait d'union entre les deux rives du mail et illustre la large place réservée aux piétons.

Différents services de proximité sont prévus autour du mail pour les futurs usagers et visiteurs : un restaurant collectif, une crèche inter-entreprises, une permanence de médecine du travail et un service postal et bancaire.

DES PARCELLES DISPONIBLES DÉDIÉES AU TERTIAIRE

Des surfaces spécialement destinées aux activités tertiaires sont situées sur le Mail de l'Europe, et côtoient des emplacements réservés au stationnement.

Elles permettront d'accueillir des bâtiments de bureaux de 720 à 1000 m². Des immeubles

tertiaires, de surfaces plus importantes, pourront également être positionnés sur des parcelles plus étendues, hors du Mail de l'Europe. Afin de bénéficier de la meilleure offre de services en matière de télécommunications, des infrastructures très haut débit sont en cours de développement.

UN MODE DE DEVELOPPEMENT ECOLOGIQUE

Parce que la première chaire française d'écologie industrielle s'est créée à l'Université Technologique de Troyes, la dimension éco-technologie et développement durable est un axe fort qui est en cours de développement sur le Parc du Grand Troyes en lien avec le CREIDD (Centre de Recherche et d'Études Interdisciplinaires sur le Développement Durable).

En complément de ces démarches environnementales, un « plan de déplacement des entreprises » est étudié individuellement, avec la Communauté de l'Agglomération Troyenne, lors du choix d'implantation en fonction des besoins de l'entreprise.

Par ailleurs, une association d'entreprises réfléchit aux questions liées à la mutualisation de moyens.

3 questions à

Gérard FRANC, architecte

Quels principes ont été les vôtres pour concevoir l'aménagement du Parc du Grand Troyes ?

Les concepteurs du Parc forment une équipe composée d'un paysagiste, l'agence Signes et de moi-même, architecte urbaniste. Nous avons remporté ce concours lancé par la Communauté de l'Agglomération Troyenne (C.A.T.), parce que nous avons abordé la création de ce parc de 160 ha comme la création d'un très beau paysage à l'entrée d'une agglomération. Le résultat pour l'œil est une succession de petits plans paysagés, annoncé par des frondaisons d'arbres. L'impact visuel du mail et du canal est amplifié par de petits immeubles de bureaux. Cette mise en scène est complétée, en vision nocturne, par des candélabres et des mâts lumineux. Des passerelles au-dessus du canal parachèvent l'ensemble.

En quoi le cahier des charges architectural du parc d'activités n'impacte pas le budget

« construction » des entreprises ?

La plupart des zones industrielles et parcs d'activités sont des espaces laissés pour compte ou de peu de qualité. Notre démarche, avec la C.A.T., a donc été d'établir une synergie qualitative en proposant un environnement qui valorise les implantations de chaque société et leur donne envie de participer à l'harmonie architecturale de l'ensemble, tout en conservant le souci constant du pragmatisme économique. En tenant compte de nos recommandations, les entreprises verront le lieu prendre de la valeur et leur image se bonifier.

Quels sont les autres atouts liés à ce cahier des charges architectural ?

L'entreprise participe à promouvoir une architecture et un paysage de qualité. Le cahier des charges est étayé de façon à définir un certain état d'esprit. Cette approche singulière est menée avec la collectivité et l'architecte en chef qui collaborent à cette continuité architecturale en recevant et conseillant les entreprises tout au long de leur implantation, sans occasionner de surcoût pour leurs projets.

CONTACT Béatrice Santos-Knoop

Directrice Générale Adjointe en charge du Pôle Développement Economique et Universitaire

Communauté de l'Agglomération Troyenne

Tél. : 33 (0) 3 25 72 51 84

Télécopie : 33 (0) 3 25 45 27 44

beatrice.santos-knoop@agglo-troyes.fr